



Inscriptions : année scolaire 2022-2023

2NDE BAC PRO ET 1ERE ANNEE DE CAP

Visite médicale obligatoire

ATTENTION : Les élèves de 2nde baccalauréat professionnel et de 1^{ère} année de CAP devront effectuer une **visite médicale obligatoire** auprès du médecin scolaire au cabinet médical du lycée après le passage aux chaînes d'inscriptions.